AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

À toutes les personnes intéressées par trois (3) demandes de dérogations mineures relativement aux immeubles suivants, soit : 91, rue Robert-McKenzie, 134, boulevard Maple Grove et 5, rue François-Branchaud.

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a reçu des demandes de dérogations mineures relativement aux immeubles mentionnés en titre.

DM-2018-0022 – 91, rue Robert-McKenzie
La nature de la demande consiste à autoriser la création d'un nouveau lot dont la largeur n'est pas conforme, soit de 23,13 mètres alors qu'à la grille des usages et des normes, la largeur frontale minimale d'un lot doit être de 25 mètres.

DM-2018-0023 – 134, boulevard Maple Grove
La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire commercial en cour avant secondaire, alors que selon le Règlement de zonage numéro 701 les bâtiments accessoires aux usages commerciaux sont autorisés seulement dans la cour arrière et les cours latérales.

DM-2018-0024 – 5, rue François-Branchaud
La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un garage au niveau du sous-sol d'une habitation unifamiliale alors que selon le Règlement de zonage numéro 701, le stationnement en sous-sol du bâtiment principal est seulement autorisé pour les usages « habitation multifamiliale et habitation communautaire».

Le conseil municipal statuera sur ces demandes à la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à l'occasion de la séance ordinaire qui sera tenue le mardi **4 décembre 2018** à compter de 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice, à Beauharnois. Toute personne intéressée ayant un intérêt aux présentes pourra se faire entendre par le conseil municipal de la Ville de Beauharnois.

Donné à Beauharnois, ce 8 novembre 2018

Manon Fortier, greffière